



Commune de
Bursinel

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 03 - 2025

Point à l'ordre du jour du Conseil Général du 12 juin 2025

Commission de Gestion

Délégué municipal : Vincent Burnier

Objet : Comptes communaux 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, sa gestion durant l'année 2024.

1. Résultat du compte de fonctionnement 2024

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Budget 2023
Charges	3 769 283,18 CHF	3 520 391,00 CHF	5 970 839,21 CHF	3 485 664,00 CHF
Revenus	3 770 394,07 CHF	3 520 910,00 CHF	5 985 305,70 CHF	3 487 810,00 CHF
Excédent de revenus	1 110,89 CHF	519,00 CHF	14 466,49 CHF	2 146,00 CHF

Les comptes 2024 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 1'110.89.

2. Commentaires

La situation financière actuelle de la commune est saine. 2024 a été une année que nous pouvons qualifier de normale, dans le sens où il n'y a pas eu de rentrées fiscales exceptionnelles.

La hausse des revenus est en grande partie liée à une hausse des rentrées fiscales, mais également à des rattrapages d'années antérieures. Nous avons pu procéder à des amortissements complémentaires et une attribution extraordinaire à fonds de réserve.

2.1. Impôts

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 22
21	Impôts	2 784 847	2 587 400	4 761 804	2 429 772
21.400	Impôt PP sur le revenu	1 642 307	1 350 000	1 215 102	1 210 272
21.400.1	Impôt PP sur la fortune	558 910	640 000	653 531	517 752
21.400.3	Impôt à la source et frontaliers	10 547	10 000	8 354	10 093
21.400.44	Impôt sur la dépense (étrangers)	265 184	275 000	152 451	249 327
21.400.5	Part aux revenus des cantons RFFA -	1 189			
21.401	Impôts personnes morales -	239	20 000	46 093	56 107
21.402	Impôt foncier	151 082	155 000	151 623	145 146
21.406	Impôts chiens-divertissements	4 845	4 400	3 910	4 548
21.410	Patentes	5 038	3 000	-	3 265
21.422	Impôts: intérêts moratoires	13 821	10 000	14 888	9 716
	Recettes de l'impôt	2 650 307	2 467 400	2 245 951	2 206 226
21.404	Droits de mutation	44 660	60 000	46 200	66 165
21.405	Impôts successions et donations	-	-	2 469 653	60 935
21.441	part. recettes cant (gains immob)	89 881	60 000	-	96 447
	Recettes conjoncturelles	134 541	120 000	2 515 853	223 546
	taux d'imposition	62	62	62	62
	Point d'impôt	42 944		36 549	35 650
	nombre d'habitants	530		521	507

Les recettes fiscales globales (compte 21) se montent à CHF 2'784'847.24. La hausse de l'impôt sur le revenu (21.400) est conforme au budget. Ce montant inclut CHF 236'515.85 de rattrapage des années précédentes. L'impôt sur la fortune (21.400.1) est significativement inférieur au budget. Celui-ci se basait sur les recettes 2023 qui ont fait l'objet d'une correction négative en 2024 de CHF 133'089.29. Les impôts sur la dépense (21.400.44) retrouvent le niveau de 2022. A noter un impôt négatif sur les personnes morales (21.401, 29 sociétés enregistrées).

Les recettes conjoncturelles se montent à CHF 134'541.00. Difficiles à prévoir, elles restent néanmoins au-dessus du budget.

La hausse importante des recettes de l'impôt, conjuguée avec une faible hausse du nombre d'habitants, font augmenter la valeur de notre point d'impôt de CHF 36'549 à CHF 42'944. Pour la première fois depuis 4 ans, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, rapporté au nombre d'habitants, est en hausse.

2.2. Rattrapage fiscal des années précédentes

Ces dernières années, les rattrapages ou correctifs fiscaux ont fortement augmenté. Cela créé une incertitude croissante sur les revenus des impôts. Des variations peuvent être importantes d'année en année.

Le tableau ci-dessous (état mars 2025) montre les montants des corrections annuelles de l'impôt sur le revenu en fonction de l'année fiscale. Le montant surligné en vert correspond aux acomptes attendus et facturés par l'administration cantonale des impôts. Ce tableau est évolutif et nous est transmis par l'administration cantonale des impôts tous les mois.

A titre d'exemple, en 2024, nous avons perçu un montant de CHF 191'478.39 concernant l'année fiscale 2023. La somme des montants perçus en 2024 concernant des années antérieures se monte à CHF 236'515.85 et représente plus de 5 points d'impôts. A fin mars 2025, nous constatons déjà des corrections importantes des exercices précédents.

Impôt sur le revenu

Année fiscale

	2022	2023	2024	2025
2013	0,00	-105,25	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	918,55	0,00	0,00
2016	-5,20	1 141,60	81,80	0,00
2017	-145,50	1 315,55	368,25	0,00
2018	1 528,85	1 383,95	0,00	0,00
2019	8 508,38	9 356,40	839,75	0,00
2020	-86 457,21	-3 800,98	2 333,95	0,00
2021	25 241,54	24 720,35	22 714,01	-17 686,15
2022	1 143 817,80	85 717,80	18 699,70	861,75
2023		1 029 829,50	191 478,39	-19 324,84
2024			1 206 002,05	-346,00
2025				1 167 702,15
Rattrapages totaux	-51 329,14	120 647,97	236 515,85	-36 495,24

La même logique s'applique à l'impôt sur la fortune. En 2024, nous avons subi une correction de CHF 133'089,29 concernant l'année fiscale 2022. Cette correction justifie l'écart du revenu de l'impôt sur la fortune avec le budget.

Impôt sur la fortune

Année fiscale

	2022	2023	2024	2025
2013	0,00	1 376,00	0,00	0,00
2014	37,15	1 602,05	0,00	0,00
2015	61,95	973,95	0,00	0,00
2016	85,85	1 012,75	129,50	0,00
2017	1 744,00	1 206,10	23,75	0,00
2018	3 072,80	1 346,45	0,00	0,00
2019	-25 549,99	1 573,65	1 182,40	0,00
2020	-63 096,78	1 045,50	3 081,48	0,00
2021	119 071,25	-21 883,23	39 746,30	-1 228,52
2022	482 325,50	141 694,66	-133 089,29	16 903,85
2023		523 583,55	80 334,75	17 907,89
2024			567 501,10	-562,15
2025				574 575,90
Rattrapages totaux	35 426,23	129 947,88	-8 591,11	33 021,07

Il est important que les contribuables fassent corriger leurs acomptes si nécessaire en cours d'année afin de nous permettre d'avoir la vision la plus juste possible des rentrées fiscales.

2.3. Péréquation

		Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
Compte					
22.352	Péréquation Intercommunale	772 160	687 000	637 314	619 828
61.351	Police Coordonnée	97 070	92 000	88 704	86 972
72.351.11	Cohésion sociale	837 987	784 000	1 848 155	709 741
	Facture sociale	1 707 217	1 563 000	2 574 173	1 416 541
	En pourcentage des impôts	61,3%	60,4%	54,1%	58,3%

La facture sociale est conforme au budget. La hausse de 0.9 point de pourcentage à 61.3% provient du fait que la péréquation (22.352) est calculée proportionnellement à la valeur du point d'impôt alors que la cohésion sociale (72.351.11) inclut 50% des recettes conjoncturelles. Avec moins de recettes conjoncturelles, le pourcentage augmente.

3. Bilan

	Bilan 31.12.2024	Bilan 31.12.2023
1 Actifs	8 679 534	9 807 890
10 Disponibilités	1 148 195	2 350 872
11 Débiteurs	1 243 846	1 269 303
12 Patrimoine Financier	5 458 120	4 550 464
13 Transitoires	71 463	87 294
14 Patrimoine Administratif	750 411	1 542 456
15 Prêts et Capitaux de dotation	7 500	7 500
2 Passifs	8 679 534	9 807 890
20 Engagements courants	224 216	132 444
22 Dettes à moyen et long terme	4 750 000	5 060 000
25 Transitoires	376 271	1 247 940
28 Réserves	2 596 210	2 635 780
29 Capital	731 726	717 259
Excédent	1 111	14 466

Les Disponibilités (10) sont réduites suite au règlement du solde de la facture sociale 2023 (comptabilisés dans les Passifs transitoires, compte 25).

Le Patrimoine Financier (12) et le Patrimoine Administratif (14) regroupent les placements, terrains et bâtiments de la commune. Ces postes ont des valeurs relativement prudentes au regard de la qualité et de l'entretien des biens, à hauteur d'environ 30% de la valeur ECA. A noter que le parking sous-terrain a été transféré du Patrimoine Administratif au Patrimoine Financier en 2024.

Nous avons profité de nos liquidités pour rembourser des emprunts pour un montant total de CHF 310'000.00. Un emprunt de CHF 500'000.00 est à renouveler en 2025.

Les Réserves (28) incluent les fonds de réserve comptables obligatoires pour les déchets urbains et l'épuration des eaux (CHF 70'311.67) et les fonds de réserve librement disponibles (CHF 2'525'898.64).

3.1. Amortissements

Amortissements budgétisés		
3511.330	Résidence Cosendai	37 000,00
43.331	Routes	50 000,00
	Total	87 000,00
Amortissements extraordinaires du patrimoine financier :		
3511.330	Résidence Cosendai	13 000,00
3512.330	Trait d'Union	23 329,55
	Total	36 329,55
Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif :		
42.332	Service de l'urbanisme (PACOM)	110 008,35
	Total	110 008,35
<u>Total des amortissements</u>		233 337,90

Les amortissements obligatoires ont été réalisés pour CHF 87'000.00.

Bien que considéré comme du patrimoine financier, nous avons initié l'amortissement des travaux de rénovation du Trait d'Union sur 30 ans (décision du préavis n°2-2022).

Les bons résultats financiers ont permis d'effectuer un amortissement complémentaire de la Résidence Cosendai et un amortissement complet du PACOM (42.332).

En 2025, nous commencerons à amortir les travaux relatifs au passage sous-voie et de l'église.

3.2. Fonds de réserve

Prélèvements à fonds de réserve		
4500.480	Fonds de réserve déchetterie	4 537,83
46.480	Fonds de réserve épuration	25 792,16
66.480	Fonds de réserve protection civile	26 239,80
	Total	56 569,79
Attributions à fonds de réserve		
21.380	Fonds de réserve constructions et projets divers	14 000,00
31.380	Fonds de réserve Tennis	1 500,00
3506.380	Fonds de réserve Petit Calibre	1 500,00
	Total	17 000,00

Nous avons à nouveau procédé à des prélèvements sur nos fonds de réserve déchetterie et épuration qui sont uniquement financés par la taxe et dont les comptes doivent s'autofinancer. Nous avons profité d'effectuer des travaux d'entretien à l'abri PC avant de devoir transférer notre fonds de réserve à l'ORPC dans le cadre de la nouvelle gestion centralisée. Nous avons augmenté le fonds de réserve pour constructions et projet divers en anticipation de notre projet de crèche. Il est important de noter que le montant total des différents fonds de réserves est presque équivalent à nos liquidités et débiteurs.

4. Résumé

Le résultat global est positif grâce à la hausse du revenu des impôts. Malgré les faibles recettes conjoncturelles, nous avons été capables de procéder à des amortissements extraordinaires et d'attribuer un montant au fonds de réserve pour constructions et projets divers.

Globalement, les charges continuent de croître et le potentiel d'augmentation des revenus reste limité. Des suppressions complémentaires d'amortissements du patrimoine financier et le revenu attendu de la location de la future crèche nous permettront d'être plus sereins.

L'augmentation de la volatilité des corrections du revenu des impôts des années antérieures nous oblige à une gestion prudente.

Les comptes ont été acceptés par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2025.

Le contrôle des comptes a été effectué par GF Audit SA, représenté par Christian Jean-Petit Matile à Lausanne, plusieurs exemplaires du rapport sont remis à la Commission de gestion.

En conséquence :

- vu le préavis municipal N° 03 – 2025 du 12 juin,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission de Gestion,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

- accepter les comptes de la bourse communale 2024, tels que présentés,
- donner décharge à la Municipalité,
- donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
Vincent Burnier



La Secrétaire
Christiane Gerber

